

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juillet 2021

Présents : Hubert BACOT, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Cyrille ADAM, Stéphanie ROMINGER, Laurent SCHÜWY

Excusé : Sébastien HENGY qui a donné procuration à Hubert BACOT

Le conseil a choisi comme secrétaire Marie Anne LONGY

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1/ SUPPRESSION REGIES CAMPING ET SALLE DES FORGES : le maire informe que deux régies de recettes sont à supprimer :

* la régie du camping qui avait été créée en 1979 et qui n'a plus lieu d'être du fait que le camping est désormais en Délégation de Service Public,

* celle des Forges, créée en 2013, la gestion des spectacles étant désormais du ressort de l'Association Culturelle des Forges ; le maire précise qu'en supprimant les régies, il est mis fin, par conséquence, aux fonctions des régisseurs et des mandataires de la régie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2/ TARIFS VENTES AMIABLES BOIS :

Laurent ROUILLER informe qu'une coupe supplémentaire de bois a été entreprise pour l'emprise de la route du noyer blanc en cours de construction.

Les bois ont été classés et proposés à la vente à la société SIBC de St Germain en Montagne aux tarifs suivants :

- 13,556 m3 de chêne à 100,23 €/m3 soit un montant HT de 1 358,78 €
- 1,005 m3 de frêne à 65,00 €/m3 soit un montant HT de 65,33 €
- 5.298 m3 sous écorce de pin sylvestre à 38,14 €/m3 soit un montant HT de 202,09 €
- 1,992 m3 de chêne à 97,15 €/m3 soit un montant HT de 193,54 €

Cubage	Montant HT	Grume	Volume	Prix/m3
04/06/2021	1 358,78 €	Chêne	13,556	100,23 €
04/06/2021	65,33 €	Frêne	1,005	65,00 €
04/06/2021	202,09 €	Pin sylvestre	5,298	38,14 €
23/06/2021	193,54 €	Chêne	1,992	97,16 €
Total vente :	1 819,74 €	Grume	21,851	83,28 €
dont	1 617,65 €	Feuillus	16,553	97,73 €
	202,09 €	Résineux	5,298	38,14 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3/ REFERENT ASSAINISSEMENT JURA NORD : le maire informe que la Communauté de Communes souhaite avoir un interlocuteur « assainissement » pour pouvoir communiquer

plus facilement à ce sujet (travaux, raccordements...). Le conseil municipal nomme à l'unanimité Hubert BACOT.

4/ COMPETENCE LOM : le maire informe les membres du conseil municipal que les Communautés de Communes peuvent désormais recevoir de la compétence d'organisation de la mobilité locale (à défaut, elle est exercée par la Région). Cette compétence est facultative comme toutes celles qu'une Communauté de Communes peut se voir transférer de la part de ses communes membres.

La Communauté de Communes Jura Nord est dotée et souhaite favoriser la mise en œuvre sur son territoire de plusieurs actions et services dans le domaine de la mobilité comme des transports publics réguliers (bus, train), le transport scolaire y compris méridien, le transport à la demande, la mobilité partagée comme le co-voiturage, l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements doux, des mobilités solidaires, des mobilités à énergie alternative. La CCJN souhaite être en mesure de poursuivre la construction de son projet de développement territorial durable (développement d'une mobilité pour tous) en devenant un acteur identifié et légitime des mobilités. Ainsi, la Communauté de Communes Jura Nord pourra garder l'initiative et avoir de la souplesse dans les choix des politiques mobilité et environnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Jura Nord.

5/ RENOVATION « CHATEAU CARON » : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE : le maire informe que le SIDEC, en sa

qualité de mandataire, a lancé une consultation en procédure adaptée restreinte le 8 juin dernier ; il propose au conseil municipal de retenir l'offre de Laure DE RAEVE, Architecte du patrimoine, pour la maîtrise d'œuvre de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 50 000 € HT soit un taux d'honoraires de 10 % sur un coût prévisionnel global estimé des travaux de 500 000 € HT. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Il rappelle que ce projet peut faire l'objet de subventions de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département au titre de la DST (Dotation de Solidarité des Territoires).

6/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : elle concerne le solde des travaux relatifs à l'aménagement de l'esplanade du Collège et pour lequel le montant initialement prévu au budget est insuffisant. Le conseil municipal donne son accord pour ajuster les crédits votés (+ 24 000 €) afin de pouvoir honorer la facture correspondante.

7/ RPQS : l'approbation de ce document est reportée au prochain conseil municipal.

Le maire informe les élus que l'ARS a signalé à la commune des pesticides, non dangereux pour la santé mais qu'il convient, suite aux nouvelles normes européennes, de traiter avec des filtres à charbon, filtres non subventionnés. Une dérogation de 3 ans nous est accordée pour se mettre en conformité.

8/ CONVENTION FREE : le maire informe que les travaux concernant l'installation de 2 antennes sur le château d'eau devraient débuter en décembre 2021, voire janvier 2022. La Redevance d'Occupation du Domaine Public annuelle sera de 3900 €. Le conseil municipal approuve le projet par 14 voix pour, et 1 abstention et autorise le maire à signer la convention correspondante.

9/ 1/2 TEMPS PURDEY BIDAS : le maire informe les élus que Purdey BIDAS a sollicité un temps partiel à compter du 21 juillet 2021. Sa demande est accordée pour une année.

10/ TARIFS SALLE DES FORGES AU 1^{ER} JANVIER 2022 : le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les tarifs de location qui restent à :

	Individuels			Associations			Entreprises CE
	Fraisanois	J Nord	Autre	Fraisanoises	J Nord	Autre	
Gratuité 1 fois	non	non	non	oui	Partiel 150	non	non
½ jour semaine	250	250	250	150	200	300	550 +150 si ménage
Jour semaine	300	450	700	200	375	400	600 + 150 si ménage
1 jour WE	450	600	850	450	550	800	850 + 150 si ménage
Mariage vendredi supplémentaire	450	450	450				
WE complet avec ménage et chapiteau	1 100	1 500	2 000	800 Si ménage + 150 Si chapiteau + 150	1 000 Si ménage + 150 Si chapiteau + 150	1 500 Si ménage + 150 Si chapiteau + 150	2 200

Les tarifs avec toile sont supprimés du fait qu'en 2022, la toile appartiendra à l'Association Culturelle des Forges.

11/ COFOR : MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES : Laurent ROUILLER prend la parole et lit les informations reçues de la COFOR à savoir :

* le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

* Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

* Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

* Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

La Fédération nationale des Communes forestières demande au conseil municipal de voter la motion pour le retrait de ces

mesures inacceptables et incohérentes. Le conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité.

12/ NO LOGO : TARIF LOCATION « CHATEAU » : le maire informe que Florent Sanseigne a demandé à disposer pendant toute la durée du Festival de « l'ancien château ». En accord avec ce dernier, il lui sera loué 300.00 €, si le conseil municipal valide cette somme. Accord du conseil.

Le maire donne également quelques informations relatives au Festival, à savoir :

- Le Préfet a donné son accord sur le dossier administratif le 8 juillet dernier,
- 8 000 personnes/jour seront autorisées à participer au Festival,
- les tests anti-covids se feront place de l'Islole,
- les pass sanitaires seront obligatoires.

Le maire ajoute que le festival est actuellement maintenu mais que tout peut basculer du jour au lendemain, en fonction des évolutions de la crise sanitaire.

Brigitte LAMBERT, Cyrille ADAM et Sophie NIALON sont mandatés pour aller vérifier que les restrictions concernant l'utilisation du local technique de la salle des Forges sont respectées.

QUESTIONS DIVERSES :

* **affouage façonné et livré 2021 :** Laurent ROUILLER informe que les 10 demandeurs ont été livrés en juin.

Le prestataire a facturé son travail à 29,70 € TTC/stère (TVA à 10%) pour le façonnage et la livraison à domicile.

Les 94 stères ont été facturés aux demandeurs au prix de 36 €/stère.

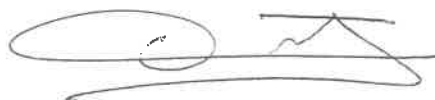
Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 23 juillet 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,



Marie Anne LONGY

Le Maire,



H. BACOT

